



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

Direction Départementale des Territoires  
de la Haute-Loire

Service Environnement et Forêt

Affaire suivie par Jean-Marc REVEILLIEZ  
Tél. : 04 71 05 84 90  
Courriel : jean-marc.reveilliez@haute-loire.gouv.fr

Le Puy-en-Velay, le 14 novembre 2013

## **Note de présentation du projet d'arrêté relatif aux dates d'ouverture et de clôture de la pêche et réglementant certains modes de pêche dans le département de la Haute-Loire**

### **I – Titre du projet de texte**

Projet d'arrêté préfectoral portant réglementation de l'exercice de la pêche en eau douce dans le département de la Haute-Loire pour l'année 2014.

### **II – Contexte et objectifs du projet de texte**

L'exercice de la pêche en eau douce est encadré pour tenir compte essentiellement des impératifs biologiques des espèces piscicoles.

Le projet soumis à consultation du public précise un certain nombre d'éléments :

- le classement des cours d'eau avec la délimitation de la première et deuxième catégorie en application de l'article R 236-43 du code de l'environnement,
- les temps et heures d'interdiction de la pêche avec la protection particulière de certaines espèces,
- les tailles minima de capture des poissons,
- le nombre de captures autorisées,
- les procédés et modes de pêche autorisés,
- la réglementation spéciale des lacs et des cours d'eau ou plans d'eau mitoyens entre plusieurs départements,
- les réserves temporaires de pêche et parcours de pêche « sans tuer ».

Le présent projet d'arrêté est pris en application des dispositions du code de l'environnement (livre IV – titre III) avec des dispositions adaptées au département de la Haute-Loire.

### **III – Dates et lieux de consultation**

La consultation est ouverte du 15 novembre 2013 au 7 décembre 2013 inclus sur le site internet des services de l'État dans la Haute-Loire et les observations du public peuvent être faire directement à l'adresse mail ci-dessous :

[ddt-spe@haute-loire.gouv.fr](mailto:ddt-spe@haute-loire.gouv.fr)

Les observations du public peuvent également être adressées dans les mêmes délais à l'adresse suivante :

Direction Départementale des Territoires  
Service Environnement et Forêt  
(consultation public)  
13, rue des Moulins  
CS 30350  
43009 LE PUY-en-VELAY Cedex